

Pour les demandeurs dont la durée cumulée de pâturage est d'au moins 30 jours en cercle 0 et en cercle 1, les subventions sont calculées dans la limite des plafonds ci-dessous :

Mode de conduite prépondérant		Parcs	Gardiennage	Mixte
Plafond annuel des dépenses éligibles intégrant le gardiennage renforcé et l'entretien des chiens	Effectif maximal au pâturage : de 25 à 150 animaux	4 250 €	9 250 €	6 750 €
	de 151 à 450 animaux	9 250 €	14 250 €	11 750 €
	de 451 à 1200 animaux	15 250 €	23 250 €	19 250 €
	de 1201 à 1500 animaux	17 250 €	25 250 €	21 250 €
	plus de 1500 animaux	21 250 €	31 250 €	26 250 €

Pour les troupeaux qui passent au moins 244 jours à l'herbe en cercle 0, 1 et 2 pendant la période d'éligibilité des dépenses, le plafond de dépense annuel (englobant le gardiennage et l'entretien des chiens de protection) est majoré de 25%. Lorsque plusieurs troupeaux sont reconnus par le service instructeur pour un même demandeur, cette durée s'apprécie sans double compte au cours des périodes où les troupeaux sont au pâturage simultanément.

Mode de conduite prépondérant	Parcs	Gardiennage	Mixte
Plafond annuel de dépenses éligibles achat chiens	750 €		
Plafond annuel de dépenses éligibles stérilisation chiens	500 €		
Plafond pluriannuel de dépenses éligibles pour le test de comportement du chien de protection.	500 €/chien (prise en charge à 100 %)		

Lorsque plusieurs troupeaux sont retenus pour le même bénéficiaire, dans la limite de trois troupeaux au total, le plafond annuel intégrant l'entretien des chiens est majoré de 25% par troupeau supplémentaire. Lorsque plusieurs majorations s'appliquent sur un dossier, chaque majoration est calculée par rapport au plafond initial.

Pour les demandeurs dont la durée cumulée de pâturage :

- est de moins de 30 jours en cercle 0 et 1 mais d'au moins 30 jours en cercle 0, 1 et 2 ;
- ou est de moins de 30 jours en cercles 0, 1 et 2 mais d'au moins 90 jours en cercles 0, 1, 2 et 3 ;

les subventions sont calculées dans la limite des plafonds de dépenses ci-dessous :

Mode de conduite prépondérant		Parcs	Gardiennage	Mixte
Plafond annuel de dépenses éligibles achat chiens		750 €		
Plafond annuel de dépenses éligibles stérilisation chiens		500 €		
Plafond annuel de dépenses éligibles entretien chiens	De 25 à 450 animaux	4 000 €		
	Au-delà de 450 animaux	8 000 €		
Plafond pluriannuel de dépenses éligibles pour le test de comportement du chien de protection		500 €/chien (prise en charge à 100 %)		